



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 16 septembre 2009**

L'an deux mil neuf le seize septembre à vingt heures quarante cinq
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de
Monsieur Hubert SAINT, Maire

Etaient présents : Brigitte BAREGE, Nicolas BOURGAIS, Christèle CADORET, Thierry CHAUVIN
Jean-Christian CORDIER, Sylvain GODU, Béatrice LEFRANCOIS, Sylvain LEFRANCOIS, Vincent
LEMERY, Patricia LHOIR, Gwendoline L'HUILLIER, Aldric OFFROY, Bruno PAYENNEVILLE,
Alain VEYRONNET

Absents excusés : Jean-Michel BRESSOT, Alexa CRANSHOFF ayant donné pouvoir à Gwendoline
L'HUILLIER, Marie-Laurence DECROIX, Daniel HALOTEL ayant donné pouvoir à Hubert SAINT

Formant la majorité des Membres en exercice

Secrétaire : Brigitte BAREGE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

[Approbation du Procès Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du 30 juin 2009](#)

Approuvé à l'unanimité.

[Aménagement de la Résidence des Prés – Choix de l'entreprise](#)

Le nouveau rapport d'analyse des offres ayant été reçu ce jour à 18 h, la Commission d'Appel d'Offres
n'a pas eu le temps de l'étudier. Le sujet est, par conséquent, retiré de l'Ordre du Jour.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, suite à la Consultation pour l'aménagement de la
Résidence des Prés, cinq entreprises ont présenté une offre.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie une première fois en mairie le 8 septembre 2009, a décidé de
demander des détails techniques et de prix à chaque candidat.

La société INGETEC, Maître d'œuvre du projet, a donc interrogé par fax chacun d'entre eux.

Les cinq entreprises ont répondu aux questions posées, mais certaines ont modifié leur offre en fonction
des précisions que nous demandions. Le classement précédent a de ce fait été modifié.

Le Commission d'appel d'Offres doit se réunir une seconde fois afin d'étudier le nouveau rapport et, ainsi
pouvoir valider et proposer au Conseil Municipal lors d'une prochaine réunion, l'entreprise retenue pour
la réalisation de l'aménagement du lotissement.

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas d'urgence dans le choix définitif du titulaire du marché du fait
que le dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'Eau est en cours, avec une possibilité d'enquête public.
Le début des travaux n'est donc pas pour tout de suite.

Il rappelle au Conseil Municipal, que malgré le fait que le projet ne soit pas encore lancé, la commune
doit tout de même racheter le terrain pour le 30 septembre 2009 ; le portage par l'Etablissement Public
Foncier de Normandie (EPFN) arrivant à terme à cette date. Monsieur VEYRONNET précise que les taux
de la ligne de trésorerie actuelle sont heureusement peu élevés.

Acquisition de la Propriété DALLET

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Convention, qui devait être signée entre la Communauté de Communes Seine-Austreberthe (CCSA) et l'EPFN, prévoyait un portage sur 5 à 10 ans. La Commune, par délibération en date du 11 mai 2009 a donc sollicité l'EPFN pour un portage de la propriété de Monsieur et Madame DALLET, sur 5 ans dans le cadre de la convention prévue entre la CCSA et l'EPFN.

Or suite au passage en commission EPFN de notre dossier, la commune a reçu un courrier indiquant que le portage ne pourra se faire que sur deux ans.

Surpris par cette décision, Monsieur le Maire a questionné la CCSA sur l'avancée de la convention entre les deux partenaires qui a peu de chance d'être signée en raison de la suppression de la communauté de communes au 31 décembre prochain.

L'ensemble du Conseil s'accorde sur le fait que le risque financier pour la commune est beaucoup trop important pour deux raisons essentielles :

- 1. le portage n'étant plus supporté par la CCSA, les frais seront totalement à la charge de la Commune
- 2. l'intégration probable de notre commune à la Communauté d'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe au 1^{er} janvier 2010 fait qu'il est impossible de savoir si la compétence sera du ressort de la commune ou de la CREA.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil d'adopter la délibération suivante :

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 mai 2009 sollicitant l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) pour réaliser l'acquisition de la propriété DALLET au prix de 550 000 €, dans le cadre de la convention de portage prévue entre la Communauté de Communes Seine-Austreberthe (CCSA) et l'EPFN pour une durée de 5 à 10 ans ;

Vu le refus du 13 août par l'EPFN de porter cette acquisition sur 5 ans, mais de le faire que sur 2 ans ;

Vu le projet de convention reçu le 4 septembre confirmant ce portage sur 2 ans et ne mentionnant pas de prise en charge des frais de portage par la CCSA ;

Vu la délibération de la CCSA du 2 septembre demandant au Préfet la dissolution de la CCSA et sa fusion dans le projet de Communauté d'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (CREA) ;

Vu que les statuts de la CREA mentionnent la prise de compétence en matière de développement de zone d'activité touristique ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renoncer à poursuivre l'acquisition de cette propriété à travers l'EPFN, du fait que nous ne sommes pas en mesure aujourd'hui de connaître les moyens que nous aurons de réaliser un projet de cette ampleur dans les 2 ans à venir, d'autant que le portage financier ne peut plus être pris en charge par la CCSA.

Monsieur le Maire pense qu'il est préférable, devant tant d'incertitudes sur le devenir du paysage intercommunal et la répartition des compétences entre la commune et l'intercommunalité, de rendre à M. et Mme DALLET leur liberté de vendre leur bien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renoncer à l'acquisition de la Propriété de M. et Mme DALLET.

Demande d'adhésion à la Communauté de Communes des Portes Nord-Ouest de Rouen

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal, que le Préfet de Seine Maritime vient de saisir la Commune afin que son Conseil se prononce sur l'intégration de Saint Martin de Boscherville au sein de la Communauté d'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (CREA). Cependant, ce point n'ayant pas été inscrit à l'ordre du jour, le vote ne peut se faire aujourd'hui et sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire fait un point sur l'évolution du projet depuis la dernière réunion du Conseil Municipal du 30 juin 2009.

Il rappelle que lors du dernier bureau de la CCSA du 7 juillet 2009, un tour de table avait été fait sur le sujet et qu'il en était ressorti que 7 maires étaient contre la fusion de notre communauté de communes dans la Grande Agglomération et 6 pour. La commune absente était aussi contre.

Notre collègue de Jumièges avait proposé qu'une réunion du Comité Syndical soit programmée avant le 15 juillet pour effectuer un vote. Mais le Président a refusé et décidé d'organiser des réunions avec les représentants de l'agglomération pendant l'été malgré l'opposition d'une courte majorité des membres du bureau présents ce jour là pour essayer de convaincre les récalcitrants.

Des rencontres ont donc eu lieu très régulièrement fin juillet et tout le long du mois d'août entre M. SANCHEZ, vice-président de l'Agglomération de Rouen, et les maires des communes de la CCSA.

Lors de la réunion du Comité syndical de la CCSA du 2 septembre 2009, il fut inscrit à l'ordre du jour un vote sur l'adhésion à la « Grande Agglomération de Rouen » de notre communauté de communes, le résultat a été le suivant :

35 délégués → 12 voix contre, 22 voix pour, 1 abstention.

Ce vote, non obligatoire, a été souhaité par le Préfet pour prendre son arrêté de périmètre. Dorénavant, l'ensemble des Communautés de Communes et d'agglomération s'étant prononcés pour leur adhésion à la Grande Agglomération, le Préfet a saisi chaque commune du périmètre afin qu'elle se prononce sur son souhait d'intégrer ou non la Communauté d'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (CREA). Nous avons trois mois pour le faire. L'absence d'avis équivaudrait à un vote d'acceptation.

Après discussions, les membres du Conseil Municipal confirment leur opposition à l'entrée de Saint Martin de Boscherville dans la CREA (Communauté d'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe).

Cependant, Monsieur le Maire précise que les communes contre le projet ne seront jamais à même de rassembler la majorité qualifiée requise pour empêcher la création de cette grande aggro.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal, comme alternative, de saisir le Président de la Communauté de Communes des Portes Nord-Ouest de Rouen afin de lui demander l'adhésion de la commune de Saint Martin de Boscherville à la Communauté de Communes des Portes Nord-Ouest de Rouen.

Il rappelle que cette demande avait déjà été faite à l'époque de l'intégration des communes au sein d'une communauté de communes du fait de la proximité de St Martin de Boscherville avec Montigny et la Vaupalière qui en font partie. Cette adhésion avait été refusée, d'où notre adhésion à la Communauté de Communes Seine-Austreberthe.

Madame LHOIR fait remarquer qu'il n'est pas souhaitable de demander l'adhésion à une structure sans avoir étudié en détails les avantages et inconvénients. Il ne faut pas faire ce que l'on reproche aux autres.

Monsieur le Maire précise qu'après réflexions et études cette demande de rattachement à la Communauté de Communes des Portes Nord-Ouest de Rouen intervient trop tard compte tenu des délais de procédures.

En effet, le Préfet pourra prendre son arrêté de création de la CREA dès le 2 décembre alors que la procédure d'intégration à la Communauté de Communes des Portes Nord-Ouest de Rouen sera loin d'être terminée. Et il faut se souvenir que notre intégration d'office par le Préfet à la CREA est irréversible et qu'il ne sera pas possible de revenir en arrière ou de faire un autre choix.

Devant ce constat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, abandonne la procédure de demande d'adhésion à la Communauté de Communes des Portes Nord-Ouest de Rouen.

Mais le Conseil Municipal ne souhaite pas se prononcer sur l'adhésion de la Commune à la Communauté d'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe sans avoir informé et recueilli l'avis des habitants.

Monsieur le Maire suggère d'organiser une réunion publique d'information sur l'impact pour la commune et ses habitants de cette intégration irréversible avant que les membres du Conseil municipal ne délibèrent sur le sujet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'organiser :

une réunion publique le 2 octobre 2009 à 20 h 30

A la Salle des Fêtes – route de Quevillon

Les invitations seront distribuées à la population en début de semaine 39.

Décision Modificative

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal, que du fait du dégrèvement au titre du plafonnement de la TP sur la valeur ajoutée, la commune doit remboursée un trop perçu dont le montant ne pouvait être prévu au budget car non connu.

La valeur a été fournie par la trésorerie le 3 septembre 2009.

Monsieur le Maire informe donc le Conseil Municipal de la nécessité de réajuster les comptes suivants :

Fonctionnement

Numéro de compte	Intitulé du compte		
022	Dépenses imprévues		- 5 980 €
7391173	Dégrèvement au titre du plafonnement de la TP sur la valeur ajoutée	+ 5 980 €	
014	Atténuation des produits	+ 5 980 €	
		5 980 €	5 980 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette décision modificative.

Questions diverses

- **Abbaye** : Les travaux de restauration des portails et de mise en sécurité des baies hautes de la tour lanterne sont terminés. Cependant, un problème de fissure au niveau de la tourelle sud a été constaté par l'entreprise LANFRY lors du démontage de l'échafaudage. Les travaux de réparation ne sont pas très importants, mais le souci reste l'accès au chantier qui nécessite une grue. Un devis du montant de l'intervention est en cours de réalisation par l'entreprise LANFRY.
- **Rue des Prés / chemin des Thuyas** : Les travaux sur le réseau d'eau potable démarrent semaine 40.
- **Taille des haies** : Exceptionnellement, en raison de l'absence de 2 agents communaux sur 3, la taille des haies va être sous-traitée à une entreprise d'espaces verts.
- **Panneaux de rues et panneaux directionnels** : présentation par Monsieur PAYENNEVILLE, Adjoint en charge de l'entretien et des travaux immobiliers, de panneaux en bois, qui seront fabriqués par les agents des services techniques, et de leur intégration à différents endroits de la commune

Comparaison des coûts moyens d'investissement entre panneaux bois et équipements préfabriqués

	Coût d'une réalisation en bois par les agents communaux	Coût de l'achat d'un équipement préfabriqué
Vitrine d'affichage	650 €	4 700 €
Signalisation	900 €	2 800 €
Plaques de rues	150 €	2 800 €

Le Conseil Municipal opte pour la réalisation en bois des panneaux de signalisation, affichage et plaques de rue de la commune.

- **Route de Duclair** : Problème de sécurité pour les piétons au niveau du virage dans la côte de Canteleu, car il devient impossible de marcher derrière les plots en raison de la végétation. Un courrier sera adressé au propriétaire en début de semaine prochaine (semaine 39) afin qu'il procède à l'élagage des branches gênantes.
- **Abri bus** : la dérogation du Conseil Général autorisant le démarrage des travaux a été reçue en août 2009, cependant aucune subvention ne sera versée pour ce dossier en 2009. Une nouvelle demande devra être déposée en 2010.
L'accord pour le démarrage du chantier a été donné à l'entreprise chargée des travaux qui a assuré que l'abri bus sera terminé pour la fin d'année 2009 au plus tard.
- **TNT numérique** : l'ensemble de la commune sera-t-elle couverte ?
Des renseignements peuvent être obtenus en appelant le 0970 818 818. Il nous a été dit que le passage au numérique est prévu sur la commune en 2011, sauf pour ceux qui sont sur Canal+ dont le passage se fera le 9 mars 2010. En ce qui concerne les personnes qui captent la télévision par le câble, il faut qu'il dispose d'une télévision équipée de la TNT ou qu'elles achètent un décodeur TNT (coût aux environs de 50€)

Séance levée à 23 heures 55

Le Maire,
Hubert SAINT